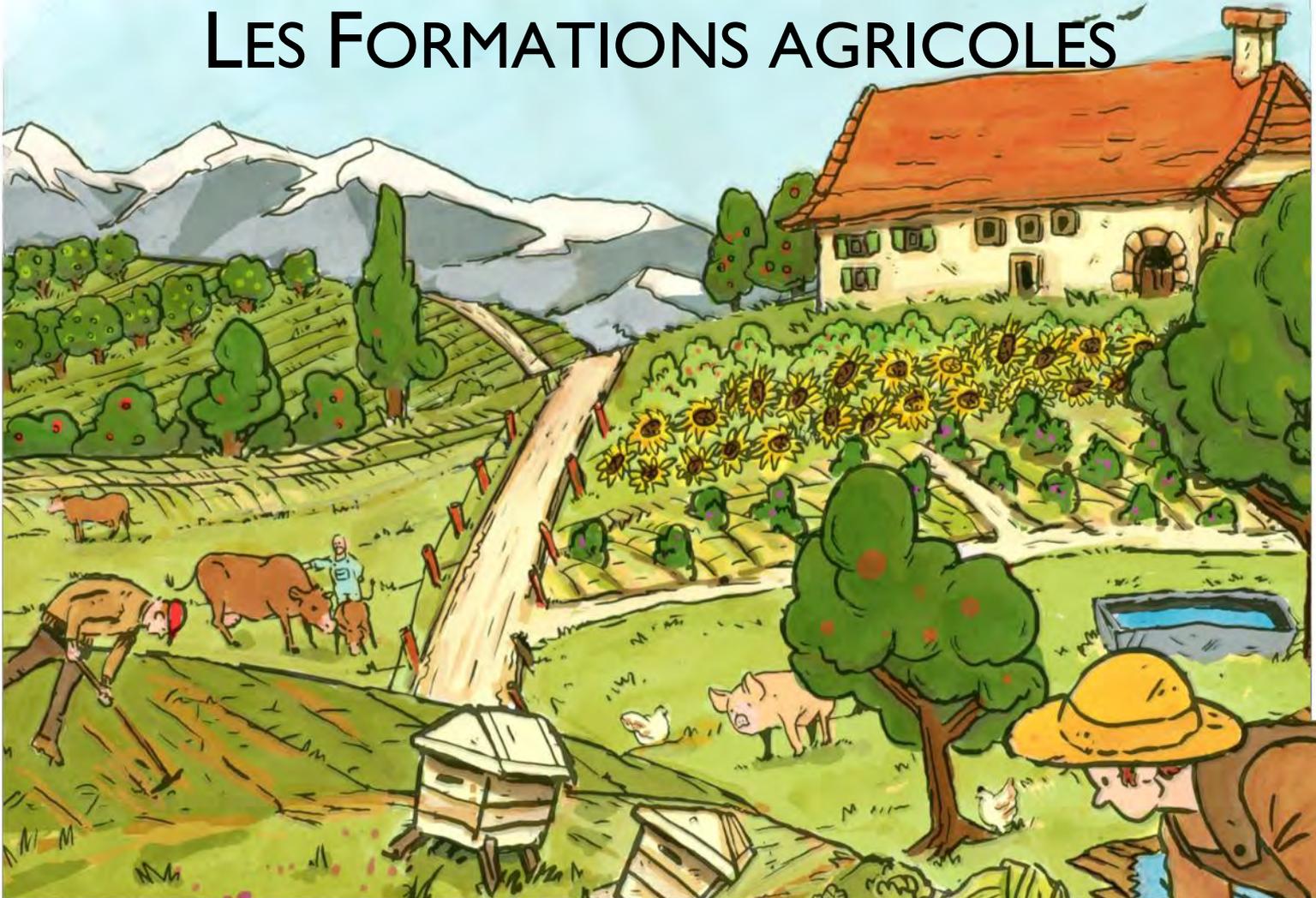


## INSTALLATION D'UNE MICROFERME DANS LE CANTON DE VAUD

### PREMIER PAS : LES FORMATIONS AGRICOLES



## Impressum

### Organisation éditrice

# FiBL

Institut de recherche de l'agriculture biologique

Département Suisse Romande

Avenue des Jordils 3, CP 1080

1001 Lausanne | Suisse

+41 21 619 44 77

[info@fibl.org](mailto:info@fibl.org)

[www.fibl.org](http://www.fibl.org)

### Organisation soutenant le manuel



Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

Av. de Marcelin 29, Case postale

1110 Morges | Suisse

+41 21 316 62 00

[info.dgav@vd.ch](mailto:info.dgav@vd.ch)

### Auteures

Laura Petoud, FiBL (jusqu'en 2019)

Delphine Piccot, FiBL

Hélène Bougouin, FiBL

### Participation et révision

Alice Dos Santos, FiBL (jusqu'en 2019)

Pascal Mayor, Production agricole et agroécologie, DGAV (jusqu'en 2020)

Christian Pidoux, Directeur Agrilogie, DGAV

Sabrina Oulevay, Responsable Unité de surveillance de l'apprentissage, DGAV

Edouard Corrêa-Bovet, Collaborateur en production végétale et environnement, AGRIDEA

### Concept graphique et mise en page

Kurt Riedi, FiBL

### Illustration en couverture

Nelson Dos Santos



# FiBL

Novembre 2020

## Sommaire

<b>Champ professionnel de l'agriculture et de ses professions</b>	<b>I</b>
<b>Aperçu de la formation agricole</b>	<b>3</b>
<b>A. Formations professionnelles initiales</b>	<b>4</b>
1. Certificat fédéral de capacité - CFC	4
i. Formation initiale en deuxième voie de formation	5
ii. Attestation de formation professionnelle - AFP	5
iii. Formation professionnelle de « rattrapage »	5
2. Certificat de maturité professionnelle « Nature, paysage et alimentation »	6
<b>B. Formations professionnelles supérieures</b>	<b>7</b>
1. Brevet fédéral de paysanne / responsable de ménage agricole	7
2. Brevet fédéral agricole	7
3. Diplôme fédéral (maîtrise)	8
4. Formations en écoles supérieures (ES)	9
<b>C. Enseignement académique supérieur</b>	<b>11</b>
1. Enseignement supérieur en hautes écoles spécialisées (HES)	11
i. Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL	11
ii. Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève – HEPIA	12
iii. Haute école de viticulture et œnologie – Changins	13
iv. Haute école zurichoise des sciences appliquées – ZHAW	14
2. Enseignement supérieur en Ecole Polytechnique Fédérale	15
i. Ecole Polytechnique Fédérale de Zürich – ETH	15
<b>D. Formations « à la carte »</b>	<b>17</b>
1. Les patentes	17
i. Patente cantonale d'arboriculture	17
ii. Patente cantonale en élaboration de produits fermiers	17
iii. Patente cantonale de spécialisation en viticulture biologique	18
2. Les modules des brevets	18
3. Autres formations proposées par le canton de Vaud	19
i. Diplôme cantonal en conduite d'alpage	19
ii. Cours selon l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD)	20
4. Cours pour obtenir une certification	20
i. Certification à l'agriculture biologique en Suisse	20
ii. Certification à l'agriculture biodynamique en Suisse	21
5. Cours dispensés par des institutions actives dans le domaine agricole	22
<b>E. Carnets d'adresses</b>	<b>23</b>
1. Écoles vaudoises	23
2. Écoles supérieures – EPF & HES	23
3. Autres institutions	23

N.D.A. : Ce document contient des liens hypertextes (soulignés et indiqués par la désignation « lien »).

## CHAMP PROFESSIONNEL DE L'AGRICULTURE ET DE SES PROFESSIONS

Le panorama de la formation agricole vaudoise est riche ; il offre de nombreuses voies, de la plus générale à la plus spécifique. Conçues pour préparer les futurs·es agriculteurs·trices à mener à bien les nombreuses activités de leur ferme, ces programmes sont fondamentalement liés à la politique agricole suisse ainsi qu'à ses spécificités légales et administratives. Quels que soient vos besoins, l'obtention d'un diplôme dans l'une ou l'autre des voies de formation qui vous sont présentées dans ce chapitre s'avèrera judicieuse tout au long de votre vie agricole.

### Pourquoi se former ?

En Suisse, mener à bien une activité agricole nécessite la reconnaissance de différentes instances cantonales quant au statut professionnel du porteur de projet. Chacune de ces entités administratives se prononcera, tour à tour et en fonction des besoins que vous aurez, sur le bien-fondé et la nécessité de vos aménagements, travaux, production, commercialisation.

Afin de pouvoir acquérir du terrain, la Loi sur le droit foncier rural (LDFR, RS 211.412.11) statue notamment l'obligation d'être *exploitant à titre personnel*, qui se formule comme suit :

#### **Art. 9. (LDFR du 4 octobre 1991)**

1 Est exploitant à titre personnel quiconque cultive lui-même les terres agricoles et, s'il s'agit d'une entreprise agricole, dirige personnellement celle-ci<sup>1</sup>.

2 Est capable d'exploiter à titre personnel quiconque a les aptitudes usuellement requises dans l'agriculture de notre pays pour cultiver lui-même les terres agricoles et diriger personnellement une entreprise agricole.

<sup>1</sup>Nouvelle teneur en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999

L'article ci-dessus différencie la notion d'*exploitant agricole* (alinéa 1) de celle de *capacité* d'exploiter à titre personnel (alinéa 2). Ainsi pour remplir les conditions du premier paragraphe, une preuve doit être fournie que les terres sont cultivées personnellement ou que l'entreprise est bien dirigée par la personne concernée. Concernant l'alinéa 2, une formation agricole est de façon générale une justification suffisante démontrant la capacité d'exploiter à titre personnel, l'autorité administrative compétente et surveillée par le Canton étant cependant responsable de statuer dans quelle mesure les conditions pour obtenir ce titre sont satisfaites.



Il est nécessaire de souligner que le statut d'exploitant à titre personnel n'est pas la seule prérogative pour avoir accès à la terre, d'autres conditions telles que la taille du domaine agricole et les conditions locales sont décisives pour acquérir du terrain agricole.

Concernant les paiements directs, des conditions définies d'octroi sont spécifiées par l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD, RS 910.13). Ainsi, une formation agricole reconnue telle que définie dans l'article 4, est conditionnelle pour l'obtention de cette aide (sous réserves de respect des autres conditions d'octroi). Pareillement, l'attribut de prêt agricole par la Confédération ou le Canton repose majoritairement sur l'Ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS, RS 913.1) et exige une formation reconnue dans le champ professionnel de l'agriculture (article 4).

Cependant il faut préciser que les conditions d'octroi des paiements directs ou de prêt agricole ne confèrent pas forcément le statut d'exploitant à titre personnel et vice-versa, chacune des législations ayant des exigences supplémentaires particulières.

Les principaux cursus proposés dans le champ professionnel agricole sont présentés dans cette fiche technique ainsi que des formations complémentaires ou annexes s'inscrivant dans le domaine agricole mais non-reconnues au sens officiel du terme comme formation agricole à part entière (indiquées dans le texte). Ainsi, installer une microferme avec un cursus répondant aux exigences des différentes législations mentionnées ci-dessus facilitera grandement les démarches que vous aurez à faire avec des départements comme l'aménagement du territoire, la commission foncière rurale ou encore les organes de crédit agricole.

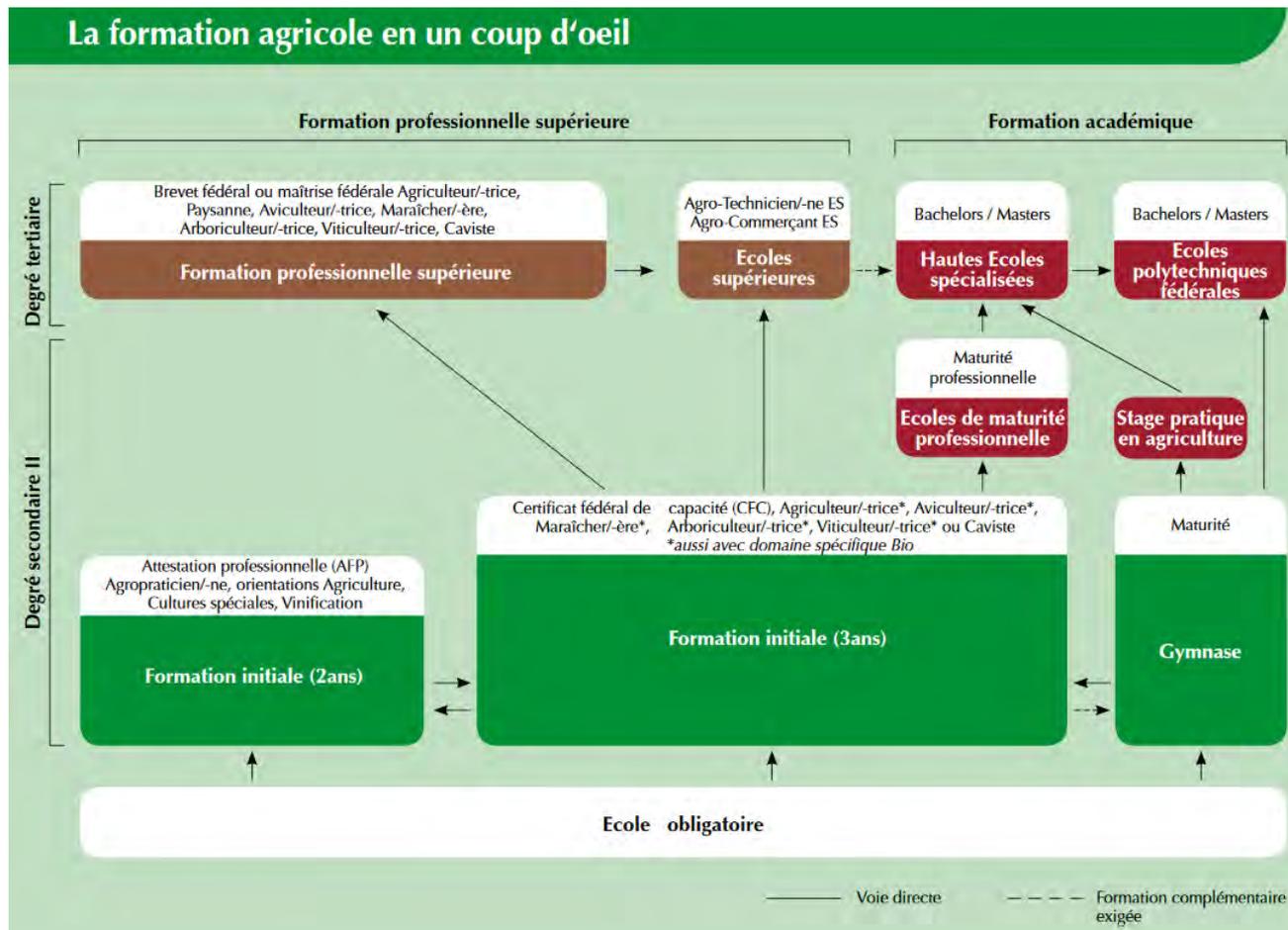
### À qui ces formations sont-elles destinées ?

Les informations présentées ici s'adressent principalement à ces deux catégories de personnes :

1. Les personnes non-issues du milieu rural souhaitant démarrer une activité agricole
2. Les personnes diplômées du champ professionnel de l'agriculture souhaitant poursuivre leur formation

**Note** : cette fiche a été rédigée durant l'année 2019-2020, période à laquelle la Politique Agricole 22+, susceptible d'apporter des modifications aux exigences de formations agricoles, était encore en discussion.

## APERÇU DE LA FORMATION AGRICOLE



Aperçu de la formation agricole reconnue en Suisse ([www.agri-job.ch](http://www.agri-job.ch), Le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions).

## A. FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES



### 1. Certificat fédéral de capacité - CFC

Alternant théorie et pratique, l'apprentissage (ou formation professionnelle initiale) permet d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) en 3 ans, pour les métiers agricoles, ouvrant sur le marché du travail et/ou sur la poursuite de la formation.

Pour les métiers de l'agriculture, la formation se fait de manière duale, c'est-à-dire 1 à 2 jours par semaine de cours théoriques à l'école professionnelle et le reste de la semaine en entreprise. De cette manière, l'apprenti·e est immergé·e dans la pratique dès le début de son cursus. En outre, un certain nombre de jours par année sont consacrés aux cours interentreprises qui complètent la formation pratique et scolaire. Organisés par les associations et les écoles professionnelles, ils visent à transmettre un savoir-faire de base à tous·tes les apprentis·es d'une même profession.

L'obtention d'un CFC du champ professionnel agricole est reconnue comme conférant la *capacité* d'exploiter un domaine à titre personnel (LDFR, art. 9, al. 2) et comme formation professionnelle suffisante pour l'obtention de paiements directs (OPD, art. 4, al. 1, let. a) ou de crédit agricole (OAS, art. 4, al. 1, let a).

#### Les CFC du champ professionnel agricole

- Agriculteur·trice
- Arboriculteur·trice
- Maraîcher·ère
- Aviculteur·trice
- Viticulteur·trice
- Caviste



L'école d'agriculture de Grange-Verney, Moudon © Agrilogie

Ces formations (à l'exception du CFC de caviste) peuvent être suivies soit **sans spécialisation** soit en **spécialisation production biologique**.

Un apprentissage dual peut être commencé à condition d'avoir :

1. trouvé une place d'apprentissage dans une entreprise agricole
2. signé un contrat d'apprentissage

Un contrat d'apprentissage de ce type s'adresse davantage aux adolescents·es ou jeunes professionnels·les et ce, compte tenu des niveaux de salaires bas (entre CHF 300.- et CHF 1400.-/mois maximum) qui ne suffisent pas forcément à subvenir aux besoins d'un adulte en reconversion.

## i. Formation initiale en deuxième voie de formation

Pour les personnes au bénéfice **d'un premier CFC** dans le **champ professionnel agricole** :

Possibilité d'obtenir un deuxième titre en suivant une année de formation à plein temps selon le plan de formation CFC (Accès direct en 3<sup>ème</sup> année d'apprentissage).

Pour les personnes au bénéfice **d'un premier CFC à l'extérieur** du champ professionnel agricole :

Possibilité de suivre une formation accélérée en deux années de formation à plein temps selon le plan de formation CFC (Accès direct en 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage).

Lien utile :

[https://www.agri-job.ch/images/pdf/oda/berufsuebergreifend\\_f/verkuerzte-grundbildung\\_f.pdf](https://www.agri-job.ch/images/pdf/oda/berufsuebergreifend_f/verkuerzte-grundbildung_f.pdf)

## ii. Attestation de formation professionnelle - AFP

Si vous rencontrez des difficultés psychosociales ou d'apprentissage, vous pouvez préparer une attestation fédérale de formation professionnelle. L'AFP vous permet d'entrer directement sur le marché du travail ou de poursuivre votre formation pour obtenir un CFC. Voici quelques-unes des AFP relatives aux métiers de l'agriculture :

- Praticien·ne en denrées alimentaires
- Agropraticien·ne
- Horticulteur·trice
- Employé·e d'exploitation
- Gardien·ne de chevaux

Pour en savoir plus (lien) : [Liste des professions AFP](#)

## iii. Formation professionnelle de « rattrapage »

### Formation formalisée

Cette formation permet à des adultes d'au minimum 22 ans d'obtenir un CFC en 2 ans. Cette formation à temps partiel exige d'avoir entrepris au préalable 1 an dans un métier de l'agriculture et nécessite, durant les années d'apprentissage, une formation pratique à 50% dans le métier visé. La fréquentation des cours est obligatoire.

### Formation autonome – Article 32

Les personnes adultes au bénéfice d'une expérience de travail dans l'agriculture et qui souhaitent se diriger vers les métiers agricoles ont la possibilité de mettre à profit leur parcours professionnel antérieur et de suivre un cursus raccourci. Cette option, prévue par l'Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr), que l'on nomme communément « article 32 » conduit à des reconversions professionnelles facilitées. Plus précisément, cette législation permet d'obtenir, en emploi, le même titre professionnel que celui couronnant un apprentissage conventionnel : les personnes sans qualification officielle, qui exercent le même métier depuis des années, ont la possibilité de se présenter à un examen en vue d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Des cours préparatoires sont proposés mais une préparation autonome est également acceptée. Il s'agit, dans la plupart des cas, de l'option la mieux adaptée aux personnes non-issues du monde agricole.

**Prérequis** : une expérience de travail d'au moins 5 ans, dont 3 ans à plein temps au sein du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions est requise. En cas d'exercice d'une activité professionnelle hors du champ professionnel agricole, un barème de calcul est appliqué pour la conversion.

La demande d'admission doit être adressée à une école professionnelle de son canton de domicile.

Lien utile :

[https://www.agri-job.ch/images/pdf/oda/berufsuebergreifend\\_f/verkuerzte-grundbildung\\_f.pdf](https://www.agri-job.ch/images/pdf/oda/berufsuebergreifend_f/verkuerzte-grundbildung_f.pdf)

---

### **Publication utile concernant la formation initiale (lien) :**

[Le guide de l'apprentissage, Canton de Vaud \(2017\)](#)

### **Renseignements supplémentaires sur la formation initiale auprès de :**

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et  
des affaires vétérinaires (DGAV)

Unité de surveillance de l'apprentissage

Ch. de Grange-Verney 2, 1510 Moudon

+41 21 557 92 69

<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/surveillance-de-lapprentissage/>

## **2. Certificat de maturité professionnelle « Nature, paysage et alimentation »**

Cette formation permet d'acquérir une maturité professionnelle donnant l'accès aux Hautes Ecoles Spécialisées (HES) des métiers verts, de l'alimentation et du vin.

Prérequis : CFC ou titre jugé équivalent

Durée : 1 année scolaire à temps plein

Coûts (indicatif) : CHF 800.-

Lien utile :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/economie\\_emploi/agriculture/fichiers\\_pdf/Formation/Description\\_MP-NPA.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/agriculture/fichiers_pdf/Formation/Description_MP-NPA.pdf)

### **Renseignements supplémentaires sur la formation initiale auprès de :**

Direction générale de l'enseignement post-obligatoire

Rue St-Martin 24, 1014 Lausanne

+41 21 316 63 24 - [info.dgep@vd.ch](mailto:info.dgep@vd.ch)

<https://www.vd.ch/themes/formation/formation-professionnelle/la-matupro-post-cfc/>

## B. FORMATIONS PROFESSIONNELLES SUPERIEURES



Chacune des différentes formations figurant ci-dessous sont reconnues dans le champ professionnel agricole au sein des différentes législations présentées au début. Divers prérequis sont cependant nécessaires pour accéder à ces formations.

### 1. Brevet fédéral de paysanne / responsable de ménage agricole

Cette formation, permettant d'acquérir des compétences utiles à la gestion d'un ménage agricole, s'adresse tout particulièrement aux personnes s'installant en famille. La paysanne / le responsable de ménage agricole, planifie et organise les travaux du ménage en tenant compte des ressources et en appliquant les connaissances les plus récentes en matière : d'alimentation et de mise en valeur des produits d'une manière saine et durable, d'organisation et gestion de branches de production, de lien entre producteur·trice et consommateur·trice.

La paysanne / le responsable de ménage agricole avec brevet fédéral participe à la gestion de l'entreprise agricole dans son ensemble et est capable de mener ses propres branches de production.

Prérequis : CFC ou formation de l'école secondaire en degré supérieur ainsi que deux années de pratique professionnelle en ménage agricole

Durée : 11 modules de longueurs variées valables 6 ans et pouvant être suivis dans plusieurs écoles

Coûts (indicatif) : CHF 80.- par demi-journée de cours dont la moitié peut être remboursée si le·la candidat·e se présente à l'examen final (voir encadré ci-dessous). S'y ajoute CHF 140.- par module de taxe d'examen ainsi que CHF 950.- d'examen final.

Lien utile : <https://www.agora-romandie.ch/brevet-de-paysanne/>

### 2. Brevet fédéral agricole

Les cours enseignés au sein de cette formation ont pour but de se perfectionner dans les techniques de production végétale et animale tout en intégrant les pans économiques, politiques, sociaux, législatifs et écologiques dans la gestion de son entreprise agricole. Ce cursus vise également à accroître les compétences en économie et en conduite d'entreprise, à maîtriser les aspects relatifs à la commercialisation des produits agricoles ainsi qu'à mettre en valeur l'exploitation agricole dans son ensemble.

Le brevet agricole représente l'attestation officielle d'acquisition de compétences dans la conduite et la gestion de l'exploitation agricole. Une fois acquise, cette formation permet en outre de former des apprentis·es. Afin d'obtenir le brevet fédéral agricole, le·la candidat·e doit avoir passé avec succès les examens des modules requis, bénéficier d'au minimum 24 mois de pratique agricole après l'obtention du CFC et avoir réussi les examens finaux du brevet.

Ce cursus donne droit au titre de chef·fe d'exploitation. Il peut être réalisé dans les six métiers agricoles qui, pour rappel, sont :

- l'agriculture
- l'arboriculture
- le maraîchage
- l'aviculture
- la viticulture
- l'encavage

**Prérequis** : CFC du champ professionnel de l'agriculture ou brevet de paysanne / responsable de ménage agricole et 24 mois de pratique agricole

**Durée** : 4 modules obligatoires de longueurs variables complétés par des modules à choix, tous valables 6 ans et pouvant être suivis individuellement dans différentes écoles

**Coûts** (indicatif) : environ CHF 8000.- dont la moitié des frais d'écolage peut être remboursée si le·la candidat·e se présente à l'examen final (voir encadré ci-dessous)

Lien utile :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/economie\\_emploi/agriculture/fichiers\\_pdf/Formation/Brochure\\_information\\_brevet-maitrise.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/agriculture/fichiers_pdf/Formation/Brochure_information_brevet-maitrise.pdf)

**Note** : les modules des différents brevets fédéraux peuvent être suivis individuellement et bénéficier d'une attestation de fréquentation, voir section « Les modules des brevets » page 18.

### 3. Diplôme fédéral (maîtrise)

La maîtrise agricole est décernée à une personne détenant le brevet agricole et étant capable d'adapter et de transformer son exploitation agricole, par exemple dans le cadre d'un changement de contexte, tout en veillant à la bonne conduite de celle-ci. Afin d'obtenir ce diplôme, il faut avoir achevé les modules de gestion et de techniques nécessaires ainsi qu'avoir passé avec succès les examens finaux de la maîtrise. Ce cursus donne droit au titre de « maître agriculteur·trice ». Il peut être réalisé dans les six métiers agricoles ainsi que dans la voie paysanne / responsable de ménage agricole. L'obtention d'un diplôme fédéral permet de former des apprentis·es.

**Prérequis** : brevet du champ professionnel de l'agriculture ou brevet de paysanne / responsable de ménage agricole

**Durée** : modules de longueurs variables, tous valables 6 ans et pouvant être suivis dans différentes écoles et ce sur plusieurs années

**Coûts** (indicatif) : CHF 3'480.- dont la moitié des frais d'écolage peut être remboursée si le·la candidat·e se présente à l'examen final (voir encadré ci-dessous)

Lien utile :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/economie\\_emploi/agriculture/fichiers\\_pdf/Formation/Brochure\\_information\\_brevet-maitrise.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/agriculture/fichiers_pdf/Formation/Brochure_information_brevet-maitrise.pdf)

**Le saviez-vous ?**

Depuis 2017, un nouveau système fédéral de financement des cours de brevet et maîtrise, dit « à la personne » est appliqué. Les candidats·tes au brevet ou à la maîtrise peuvent se faire rembourser la moitié des coûts de formation après s'être présentés·es à l'examen final concerné.

Renseignements complémentaires (lien) :

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions.html>

En outre il est possible d'obtenir un remboursement par la Fonpro d'environ 25% des frais d'écologie et de l'entièreté des coûts d'examen pour les candidats·tes employés·ées par une entreprise vaudoise le jour de l'inscription.

Plus d'informations (lien) : <https://www.fonprosup.ch/>



L'école d'agriculture de Grange-Verney, Moudon © Agrilogie

## Renseignements supplémentaires (brevets, diplôme) auprès de :

Agrilogie Grange-Verney

Ch. de Grange-Verney 2, 1510 Moudon

+41 21 557 98 98

<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/agrilogie/>



## 4. Formations en écoles supérieures (ES)



Ce type de formation s'adresse aux personnes déjà détentrices d'un CFC agricole et qui désirent continuer leur formation professionnelle afin de se spécialiser ou d'étendre le champ des activités agricoles possibles. Trois différentes professions en lien avec l'agriculture confèrent ce privilège :

### **Agrotechnicien·ne**

Prérequis : CFC agricole et 1 année d'expérience

Durée : 3 ans en cours d'emploi

Coûts : CHF 5730.-

Etablissement : Grangeneuve (FR)

Lien utile : <https://www.fr.ch/grangeneuve/agrotechnicien-ne-dipl-es>

## **Agrocommerçant·e**

Prérequis : CFC agricole ou para-agricole et 1 année d'expérience dans l'économie agraire

Durée : 3 ans en cours d'emploi à raison de 2 jours par semaine

Coûts : CHF 5730.-

Etablissement : Grangeneuve (FR)

Lien utile : <https://www.fr.ch/grangeneuve/agrocommercant-ees>

## **Technicien·ne vitivinicole**

Prérequis : CFC de viticulteur·trice ou de caviste et 1 année d'expérience professionnelle post-CFC

Durée : 2 ans à plein temps ou 3 ans à temps partiel

Coûts : CHF 3790-4510.-

Etablissement : Changins (VD)

Lien utile : <https://www.changins.ch/etudes/ecole-superieure/>

## C. ENSEIGNEMENT ACADEMIQUE SUPERIEUR

Au sein de l'enseignement supérieur, la formation se divise en Bachelor et Master, enseignés au sein de différentes écoles.

### I. Enseignement supérieur en hautes écoles spécialisées (HES)



Toutes les filières ci-dessous font en principe partie de la formation agricole reconnue par les différentes législations mentionnées en introduction.

#### i. Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL

##### **Bachelor en agronomie**

Le programme d'études de Bachelor se déroule sur six semestres, avec possibilité d'étudier à temps partiel. Cette formation permet d'acquérir les bases théoriques essentielles à la future activité professionnelle ainsi que d'approfondir un savoir en phase avec la pratique – que ce soit en participant à des essais, excursions et études de cas ou en réalisant des travaux de semestre.

Le cursus permet en outre de se spécialiser dans un domaine spécifique en choisissant entre les cinq orientations suivantes :

- Economie agraire
- Agriculture internationale
- Sciences animales
- Sciences équine
- Sciences végétales et agroécologie

**Prérequis** : maturité professionnelle, maturité gymnasiale ou formation scolaire équivalente ainsi qu'une formation professionnelle préalable (apprentissage ou stage dans une exploitation agricole de 12 mois)

**Durée** : 3 années scolaires à temps plein

**Coûts** (indicatif) : environ CHF 1500.-/semestre (supports de cours compris)

Lien utile : <https://www.bfh.ch/hafl/fr/etudes/bachelor/agronomie/>

##### **Renseignements supplémentaires auprès de :**

Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL

Prof. Dr Samuel Kohler, responsable de filière

Länggasse 85, CH-3052 Zollikofen

+41 31 910 21 11 - [samuel.kohler@bfh.ch](mailto:samuel.kohler@bfh.ch)

## Master Life Sciences – Sciences agronomiques

Ce Master, effectué sur 3 semestres à plein temps ou 4-6 semestres à temps partiel, enseigne les dernières avancées scientifiques et permet de renforcer ses compétences analytiques et méthodologiques ainsi que de management dans un domaine de spécialité à choix. Ce cursus est ancré dans la pratique et prépare aux fonctions de cadre dans le secteur agricole suisse. L'enseignement est dispensé principalement en anglais.

Prérequis : Bachelor HES en agronomie, œnologie, ingénierie de l'environnement, architecture du paysage, sciences forestières, géographie ou formation équivalente. Les titulaires d'un autre diplôme peuvent être admis après évaluation de leurs aptitudes.

Durée : 3 semestres à temps plein, 4 à 6 semestres à temps partiel

Coûts (indicatif) : CHF 750-950.-/semestre (sans taxes d'inscription et d'examens)

Lien utile : <https://www.bfh.ch/fr/etudes/master/life-sciences-sciences-agronomiques/>

### Renseignements supplémentaires auprès de :

Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL

Prof. Dr. Urs Scheidegger, responsable de filière

Länggasse 85, CH-3052 Zollikofen

+41 31 910 21 11 – [msc-as.hafl@bfh.ch](mailto:msc-as.hafl@bfh.ch)

## ii. Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève – HEPIA

### Bachelor of Science HES-SO en agronomie

Le Bachelor HES-SO en agronomie se concentre principalement sur les métiers de l'horticulture et permet une spécialisation en arboriculture fruitière, en cultures maraichères ou pépinières ainsi qu'en production florale dans le cadre de modules à choix. Des enseignements en communication, économie et techniques complètent la formation ouverte sur les enjeux environnementaux et les techniques du futur. Toujours à la recherche d'innovation, l'hepia propose cette formation durant laquelle les questions de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement au sein des zones urbaines, péri-urbaines et agricoles sont au cœur des réflexions.

Prérequis :

- Maturité professionnelle, couplée à un CFC dans le champ professionnel de la filière ou à une année d'expérience pratique
- Diplôme de technicien·ne ES dans un domaine apparenté à la filière choisie
- Maturité gymnasiale/spécialisée complétée d'un an de pratique professionnelle

Durée : 3 ans à temps plein

Coûts (indicatif) : CHF 500.-/semestre (sans les supports de cours) et CHF 150.- de frais d'inscription

Lien utile : <https://www.hesge.ch/hepia/bachelor/agronomie>

**Renseignements supplémentaires auprès de :**

HEPIA Genève

Filière Agronomie

Route de Presinge 150, CH-1524 Jussy

+41 22 546 68 29 - agro.hepia@hesge.ch

**Bachelor HES-SO en Gestion de la nature**

Centré sur l'écologie, ce Bachelor a pour but d'apprendre à préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel. Associant ingénierie et sciences naturelles, cette formation permet d'acquérir des capacités pour réaliser des aménagements naturels ou encore assurer la gestion globale d'un projet, seul. En outre, deux orientations à choix en dernière année permettent d'étudier plus précisément les problématiques relatives au territoire agricole (Nature & Agriculture) ou au tourisme dans les espaces naturels (Nature & Tourisme).



Seule l'option Nature & Agriculture est reconnue comme formation du champ professionnel de l'agriculture.

**Prérequis :**

- Maturité professionnelle, couplée à un CFC dans le champ professionnel de la filière ou à une année d'expérience pratique
- Diplôme de technicien·ne ES dans un domaine apparenté à la filière choisie
- Maturité gymnasiale/spécialisée complétée d'un an de pratique professionnelle

**Durée :** 3 ans à temps plein

**Coûts (indicatif) :** CHF 500.-/semestre (sans les supports de cours) et CHF 150.- de frais d'inscription

Lien utile : <https://www.hesge.ch/hepia/bachelor/gestion-de-la-nature>

**Renseignements supplémentaires auprès de :**

HEPIA Genève

Secrétariat de la filière

Rue de la Prairie 4, CH-1202 Genève

+41 22 546 68 55 - gn.hepia@hesge.ch

**iii. Haute école de viticulture et œnologie – Changins****Bachelor of Science HES-SO en Viticulture et Œnologie**

Conduisant au métier d'œnologue, cette formation associe l'œnologie, la viticulture et la gestion d'entreprise. A l'issue du Bachelor, les étudiants·es disposent de toutes les compétences nécessaires pour porter et suivre des projets de viticulture ou encore pour soutenir des professionnels·les de ce milieu au moyen de connaissances techniques et économiques.

**Prérequis :**

- Maturité professionnelle, couplée à un CFC dans le champ professionnel de la filière (CFC de viticulteur·trice ou CFC de caviste) ou à une année d'expérience pratique
- Diplôme de technicien·ne ES dans un domaine apparenté à la filière choisie (viticulture)

- Maturité gymnasiale/spécialisée complétée d'un an de pratique professionnelle

**Durée** : 6 semestres à temps plein

**Coûts** (indicatif) : CHF 800.-/semestre (sans les supports de cours) et CHF 150.- de frais d'inscription ainsi que CHF 200.- de taxe d'examen d'entrée

Lien utile : <https://www.changins.ch/etudes/haute-ecole-de-viticulture-et-oenologie-bachelor-hes-so/>

#### Renseignements supplémentaires auprès de :

Changins – Haute école de viticulture et œnologie

Isabel Baehler, assistante de direction et responsable des admissions

Route de Duillier 50, CH-1260 Nyon I

+41 22 363 40 50 – isabel.baehler@changins.ch

#### Master Life Sciences – Viticulture et Œnologie

Entièrement en anglais, ce Master est proposé en association avec The Vinifera EuroMaster, la 2<sup>ème</sup> année de ce cursus prenant place dans une des universités du consortium Vinifera EuroMaster. Cette formation permet d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour analyser et résoudre toutes sortes de problématiques touchant des domaines techniques, stratégiques, opérationnels ou économiques.

**Prérequis** : Bachelor en viticulture et œnologie ou équivalent, ainsi qu'une expérience pratique dans la vigne. Chaque dossier est soumis à examination avant l'admission.

**Durée** : 2 ans

**Coûts** (indicatif) : CHF 1000.-/semestre plus CHF 150.- de frais d'inscription

Lien utile : <https://www.changins.ch/etudes/filiere-hes-master/>

#### Renseignements supplémentaires auprès de :

Changins – Haute école de viticulture et œnologie

Laure Van Gysel, head of the specialization Viticulture and Enology

Route de Duillier 50, CH-1260 Nyon I

+41 22 363 40 50 – laure.vangysel@changins.ch

#### iv. Haute école zurichoise des sciences appliquées – ZHAW

##### Bachelor en ingénierie environnementale

Enseigné majoritairement en allemand (quelques cours en anglais), ce Bachelor donne les compétences pour résoudre des problèmes concrets liés à l'environnement avec une approche alliant ingénierie, social et économie. Ce cursus vise à former des spécialistes capables de s'adapter à différents contextes et disposant de connaissances étendues et d'un bon réseau.



Seule la spécialisation Agriculture biologique et Horticulture est reconnue comme formation du champ professionnel de l'agriculture.

**Prérequis :**

- Maturité professionnelle, couplée à un CFC dans le champ professionnel de la filière ou à une année d'expérience pratique
- Diplôme de technicien·ne ES dans un domaine apparenté à la filière choisie
- Maturité gymnasiale/spécialisée complétée d'un an de pratique professionnelle

**Durée :** 6 semestres en temps plein, temps partiel possible

**Coûts** (indicatif) : CHF 720.-/semestre

**Lien utile :** <https://www.zhaw.ch/de/lsvm/studium/bachelor/bachelor-in-umweltingenieurwesen/#c120955>

**Renseignements supplémentaires auprès de :**

ZHAW – Life Sciences and Facility Management

Julia Bänniner, conseillère d'études

Gertrudstrasse 15, 8401 Winterthur

+41 58 934 53 87 – studienberater.ui.lsvm@zhaw.ch

## 2. Enseignement supérieur en Ecole Polytechnique Fédérale

### i. Ecole Polytechnique Fédérale de Zürich – ETH



Il est en principe nécessaire d'acquérir le Master présenté dans cette section afin de remplir les conditions des formations du champ professionnel agricole (le Bachelor n'étant pas dans tous les cas suffisant).

#### **Bachelor Agricultural Sciences**

Ce programme de l'ETH Zürich enseigne les bases en sciences naturelles, sciences sociales et sciences agronomiques. Au cours des trois ans d'études, de larges connaissances dans des disciplines variées des sciences agronomiques sont acquises à travers des cours théoriques ainsi que des excursions. Un stage de dix semaines dans une exploitation agricole est également prévu au programme. Les cours sont donnés principalement en allemand.

**Prérequis :**

- Maturité gymnasiale suisse
- Maturité professionnelle ou spécialisée suisse
- Bachelor HES
- Certificat d'étude secondaire supérieure d'un pays étranger

**Durée :** 6 semestres en temps plein

**Coûts** (indicatif) : CHF 730.-/semestre

**Lien utile :** <https://usys.ethz.ch/en/studies/agricultural-sciences/bachelor.html>

## Master Agricultural Sciences

L'étudiant·e en Master des sciences agronomiques acquiert de solides compétences dans la recherche scientifique concernant des problématiques agricoles et ses potentielles applications pratiques. On y apprend également à optimiser l'utilisation des ressources naturelles limitées au sein d'un monde cherchant un équilibre entre globalisation et racines régionales, au travers de trois spécialisations possibles : l'économie agricole, les sciences animales et les sciences végétales.

Prérequis : Bachelor en sciences agronomiques ou domaines similaires (lien [conditions d'admission](#))

Durée : 2 semestres de cours à plein temps, 1 semestre consacré à un stage professionnel ainsi qu'1 semestre pour le travail de Master

Coûts (indicatif) : CHF 730.-/semestre

Lien utile : <https://usys.ethz.ch/en/studies/agricultural-sciences/master.html>

### Renseignements supplémentaires (Bachelor, Master) auprès de :

ETH Zürich

Agricultural Sciences

Emma Lindberg

LFW CI3.1, Universitätstrasse 2, 8092 Zürich

+41 44 632 38 93 - [emma.lindberg@usys.ethz.ch](mailto:emma.lindberg@usys.ethz.ch)

## D. FORMATIONS « A LA CARTE »



Lorsqu'elles ne sont pas effectuées en compléments d'une formation agricole initiale terminée, les voies présentées dans cette section ne sont individuellement pas reconnues par les autorités comme faisant partie des formations du champ professionnel agricole.

### I. Les patentes

Les offres de formation pour les patentes présentées dans cette section s'adressent à deux types de publics cibles :

- a. Les personnes au bénéfice d'un diplôme agricole de type CFC, brevet ou maîtrise, souhaitant continuer leur formation en abordant des thèmes spécifiques
- b. Les personnes non-diplômées souhaitant acquérir des connaissances spécifiques à une thématique

#### i. Patente cantonale d'arboriculture

Cette formation vous apprendra à gérer un verger de manière professionnelle en suivant les principes de la production intégrée.

**Prérequis** : avoir terminé une formation professionnelle, avoir une expérience en arboriculture ou être déjà en train de gérer une surface arboricole. Pour les personnes sans expériences en arboriculture, avoir un projet arboricole est suffisant pour être admis.

**Durée** : un jour par semaine durant 10 mois

**Coûts** : CHF 1800.-

Lien utile :

<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/agrilogie/formations-professionnelles-superieures-et-continues/#c2026223>

#### Renseignements supplémentaires auprès de :

Agrologie Grange-Verney

M. Thierry Gallandat, doyen

Ch. de Grange-Verney 2, 1510 Moudon

+41 21 557 98 98 - thierry.gallandat@vd.ch



#### ii. Patente cantonale en élaboration de produits fermiers

Cette formation vous permettra d'acquérir des compétences poussées afin de créer, transformer, commercialiser des produits fermiers dans une perspective de rentabilité tout en respectant les normes d'hygiène et de législation.

**Prérequis** : avoir une formation professionnelle terminée, avoir un projet ou être déjà en train de transformer des produits d'origine agricole

**Durée** : 900 périodes de cours sur 2 ans, principalement à Grange-Verney (Moudon)

Coûts : CHF 5000.-

Lien utile :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/economie\\_emploi/agriculture/fichiers\\_pdf/Formation/FY\\_20171025\\_Patente-elaboration-produits-fermiers-low.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/agriculture/fichiers_pdf/Formation/FY_20171025_Patente-elaboration-produits-fermiers-low.pdf)

#### Renseignements supplémentaires auprès de :

Agrilogie Grange-Verney

M. Thierry Gallandat, doyen

Ch. de Grange-Verney 2, 1510 Moudon

+41 21 557 98 98 - thierry.gallandat@vd.ch

<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/agrilogie/formations-professionnelles-superieures-et-continues/#c2026228>



### iii. Patente cantonale de spécialisation en viticulture biologique

Cette formation vous permettra d'acquérir des compétences de gestion d'un domaine viticole biologique centrées sur des aspects tels que les enjeux environnementaux, le respect d'un cahier des charges spécifiques, la vinification biologique ou encore les impacts économiques de ces méthodes culturales.

Prérequis : CFC de viticulteur·trice ou CFC de caviste

Durée : 300 périodes durant 1 an à Marcelin (Morges)

Coûts : CHF 1800.-

Lien utile :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/economie\\_emploi/agriculture/fichiers\\_pdf/Formation/FY\\_20180426\\_patente-viti-bio.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/agriculture/fichiers_pdf/Formation/FY_20180426_patente-viti-bio.pdf)

#### Renseignements supplémentaires auprès de :

Agrilogie

M. Yves Pottu, doyen

Av. de Marcelin 29, 1110 Morges

+41 21 557 92 50 – yves.pottu@vd.ch

<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/agrilogie/formations-professionnelles-superieures-et-continues/#c2026229>



## 2. Les modules des brevets

Les personnes ayant complété un CFC agricole ou disposant d'un niveau de compétence équivalent et souhaitant poursuivre leur apprentissage dans un ou plusieurs domaines précis peuvent suivre, individuellement, les modules des différents brevets fédéraux. L'examen n'est dans ce cas pas obligatoire et une attestation de suivi de cours est fournie. Cependant dans cette configuration chaque module est payant et aucun remboursement n'est possible, seul le suivi d'un module dans le cadre du brevet agricole et la présentation à l'examen final donne droit à une aide financière.

Nous vous présentons ici une sélection en lien avec la gestion de microfermes. Cette liste présente les modules du brevet fédéral agricole, des modules supplémentaires relatifs aux autres métiers du champ professionnel de l'agriculture existent également. Par conséquent la liste suivante n'est pas exhaustive et il est nécessaire de se référer aux liens mentionnés ci-après pour obtenir de plus amples informations.

### Modules du brevet fédéral agricole

B 01	Compétences personnelles et méthodologie
B 02	Rentabilité de l'exploitation, y-compris élaboration de l'étude de l'exploitation
B 03	Marketing
BF 03	Energie et matières premières renouvelables
BF 04d	Accueil à la ferme et vente directe
BF 21	Verger haute tige
BF 25	Formation à la vente, commercialisation
LW 13	Elevage et garde des ovins

Lien utile : <https://www.agri-job.ch/fr/formation-superieure/description-des-modules.html>

### Modules du brevet de paysanne/responsable de ménage agricole

BP 04	Jardinage
BP 06	Mise en valeur des produits
BP 07	Droit rural
BP 09	Economie rurale
BP 13	Garde des ovins, caprins, lapins et de la volaille

Lien utile :

<https://www.paysannes.ch/formation/examen-professionnel-de-paysanne-ep/descriptifs-des-modules/modules-a-option/>

## 3. Autres formations proposées par le canton de Vaud

### i. Diplôme cantonal en conduite d'alpage

Cette formation vous amènera des connaissances de base en économie alpestre et des compétences pratiques approfondies du travail sur les alpages. Ce diplôme s'adresse tout particulièrement à des personnes souhaitant reprendre ou travailler sur un alpage.

**Prérequis** : avoir un intérêt pour le travail en alpage, avoir une bonne forme physique, de la résistance

**Durée** : 2 semaines de cours et 3 mois de stages pratiques sur divers alpages (chèvres et vaches laitières)

**Coûts** : CHF 800.-

Lien utile :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/economie\\_emploi/agriculture/fichiers\\_pdf/Formation/FY\\_20171019\\_Diplome-conduite-alpage-2018-impression-corrige.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/agriculture/fichiers_pdf/Formation/FY_20171019_Diplome-conduite-alpage-2018-impression-corrige.pdf)

**Renseignements supplémentaires auprès de :****Agrilogie**

M. Thierry Gallandat, doyen

Ch. de Grange-Verney 2, 1510 Moudon

+41 21 557 98 98 - thierry.gallandat@vd.ch

<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/agrilogie/formations-professionnelles-superieures-et-continues/#c2026229>**ii. Cours selon l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD)**

Cette formation connaît un succès croissant et s'adresse aux personnes souhaitant reprendre une exploitation agricole. En effet, ces cours permettent **d'obtenir les paiements directs** sans passer par un CFC agricole ou une formation supérieure.

**Prérequis :** CFC ou autre titre professionnel et au moins une année d'expérience pratique dans une exploitation agricole reconnue, l'âge minimum de 28 ans est également requis

**Durée :** 1 jour par semaine de fin août à début juin

**Coûts :** CHF 5'350.- d'écolage et CHF 1'350.- de taxe administrative et de frais d'examen

**Témoignage d'une participante au cours OPD :**

« J'ai énormément appris durant ce cours, cela m'a surtout permis d'appréhender les fondements de l'agriculture actuelle pratiquée en Suisse. Uniquement axée sur la théorie car la pratique est censée être acquise au préalable, cette formation aborde les grandes thématiques couvertes durant la première année de CFC telles que les logiques du sol, le fourrage ou le bétail. Avec une approche plutôt systémique, elle fournit des acquis très utiles qui ouvrent des portes vers d'autres connaissances. Cependant cette formation n'est en aucun cas comparable à un CFC et n'est pas forcément très bien perçue par le monde agricole. »

Lien utile : <https://www.agora-romandie.ch/formation-opd/>



Si ce cours permet d'obtenir les paiements directs, il n'est cependant pas compris dans la formation professionnelle réglementée par la loi sur la formation professionnelle (LFPr) : il ne confère ainsi donc en principe pas la *capacité* d'exploiter à titre personnel telle que définie par la LDFR. En outre ce cours ne permet pas d'octroyer des aides à l'investissement allouées par le Canton ou la Confédération (OAS, RS 913.1).

**4. Cours pour obtenir une certification****i. Certification à l'agriculture biologique en Suisse**

Afin de reconverter une exploitation ou de reprendre une ferme Bourgeon, il est nécessaire de suivre cinq jours d'introduction ou de perfectionnement avant la fin de la période de reconversion. Ces cinq jours sont répartis de la manière suivante :

## Deux jours sur les principes généraux

Ces deux jours abordent les principes de l'agriculture biologique, le Cahier des charges, le rôle de Bio Suisse ou encore les organismes de contrôles. Ils sont généralement enseignés par les écoles cantonales d'agriculture ou les services cantonaux de conseils bio et sont pour la plupart consultables sur l'Agenda de BioActualités.

Lien utile :

Agenda des cours : <https://www.bioactualites.ch/actualites/agenda.html>

Adresse des services cantonaux de conseils bio : <https://www.bioactualites.ch/adresses/111/60/13/1.html>

## Trois jours de perfectionnement

Différentes offres sont disponibles afin d'accomplir ces trois jours de cours instaurés dans le but de permettre aux agriculteurs·trices de se perfectionner dans des thèmes répondant à leurs besoins individuels. Ces formations sont de longueurs variables, allant de demi-journées à plusieurs jours :

- Écoles cantonales d'agriculture et services cantonaux de vulgarisation :
  - Modules bio compris dans la formation supérieure comprenant des cours entiers ou des jours spécifiques (par exemple arboriculture bio, cultures fourragères bio, etc.)
  - Cours consacré à un thème spécifique et central de l'agriculture biologique et donné par les services de vulgarisation bio (demi-journées)
  - Cours se déroulant sur plusieurs journées en médecines complémentaires, fertilité du sol ou biodiversité et comptabilisés comme un jour
- Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL (cours se déroulant sur une journée, attesté par un certificat)
- Demeter (cours bloc de minimum quatre jours sur l'agriculture biodynamique attesté par un certificat)
- Groupe d'intérêts initié par Bio Suisse (une journée par exemple chez PROBÉTAIL et attestée par Bio Suisse)

Une attestation de chaque cours doit être fournie afin de certifier que la formation de perfectionnement a été suivie.

Lien utile :

Cahier des charges de Bio Suisse (informations p.56) :

[https://www.bio-suisse.ch/media/VundH/Regelwerk/2020/FR/bio\\_suisse\\_cahier\\_des\\_charges\\_2020\\_-\\_fr.pdf](https://www.bio-suisse.ch/media/VundH/Regelwerk/2020/FR/bio_suisse_cahier_des_charges_2020_-_fr.pdf)

Agenda de la majorité des cours : <https://www.bioactualites.ch/actualites/agenda.html>

Agenda du FiBL : <https://www.bioactualites.ch/formation/formation-continue.html>

## ii. Certification à l'agriculture biodynamique en Suisse

Afin d'obtenir une certification en agriculture biodynamique, il faut avoir suivi cinq jours de cours d'introduction comprenant le cours sur les préparations biodynamiques, ainsi qu'une journée de cours portant sur les Directives Demeter.

Lien utile : <https://demeter.ch/fr/ausbildung/#1578680788434-c2b8d376-4a41>

## 5. Cours dispensés par des institutions actives dans le domaine agricole

Il existe une offre étoffée de cours proposés par diverses institutions et pouvant se dérouler sur une ou plusieurs journées. Ces formations permettent de développer ses connaissances sur des thématiques spécifiques et de rencontrer des experts·es ou des personnes travaillant sur ces questions. Différentes journées peuvent être utiles à un projet de microferme, nous vous invitons donc à consulter régulièrement leur agenda des formations.

**FiBL** : [https://www.bioactualites.ch/fileadmin/documents/ba/Agenda/Agenda\\_2020/Kursprogramm-FiBL-2020.pdf](https://www.bioactualites.ch/fileadmin/documents/ba/Agenda/Agenda_2020/Kursprogramm-FiBL-2020.pdf)

**Agridea** : <https://www.agridea.ch/prestations/nos-produits/cours/>

**Prométerre** : <https://www.prometerre.ch/formations>

**Répertoire de la formation continue de BioActualités** :  
<https://www.bioactualites.ch/formation/formation-continue.html>

## E. CARNETS D'ADRESSES

### 1. Écoles vaudoises

#### **AGRILOGIE Marcelin**

Avenue de Marcelin 29, 1110 Morges, +41 21 557 92 50 - marcelin.morges@vd.ch  
<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/agrilogie/>

#### **AGRILOGIE CEMEF** (Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale)

Ch. de Grasse 1, 1110 Morges, +41 21 557 90 90 - cemef@vd.ch  
<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/agrilogie/>

#### **AGRILOGIE Grange-Verney**

Ch. de Grange-Verney 2, 1510 Moudon, + 41 21 557 98 98 - grange.verney@vd.ch  
<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/agrilogie/>

#### **CHANGINS** (centre de formation supérieure des métiers de la vigne, du vin et de l'arboriculture)

Route de Duillier 50, CP 1148, 1260 Nyon, +41 22 363 40 50 - info@changins.ch  
<https://www.changins.ch/changins/lecole/>

### 2. Écoles supérieures – EPF & HES

#### **ETHZ Agrarwissenschaften** (École polytechnique fédérale Zürich)

Universitätstrasse 2, 8092 Zürich, +41 44 632 38 93 - emma.lindberg@usys.ethz.ch  
<https://usys.ethz.ch/studium/agrarwissenschaften.html>

#### **HAFL : Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires**

Länggasse 85, 3052 Zollikofen (BE), +41 41 31 910 21 11 - office.hafl@bfh.ch  
<https://www.bfh.ch/hafl/fr/>

#### **HEPIA : Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève**

Rue de la Prairie 4, 1202 Genève, +41 41 22 546 24 00 - hepia@hesge.ch  
<https://www.hesge.ch/hepia/bachelor>

#### **ZHAW : Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften**

Gertrudstrasse 15, 8401 Winterthur, +41 58 934 71 71 - info@zhaw.ch  
<https://www.zhaw.ch/de/lsvm/studium/bachelor/bachelor-in-umweltingenieurwesen/#c120955>

### 3. Autres institutions

#### **FiBL** (Antenne Suisse Romande)

Avenue des Jordils 3, CP 1080, 1001 Lausanne, +41 21 619 44 77 - info.suisse@fibl.org  
<https://www.fibl.org/fr/sites/suisse/sites-suisse/departement-suisse-romande.html>

#### **AGRIDEA** (Site de Lausanne)

Avenue des Jordils 1, CP 1080, 1001 Lausanne, +41 21 619 44 00 - contact@agridea.ch  
<https://www.agridea.ch/>

#### **Prométerre** (Site de Lausanne)

Avenue des Jordils 1 et 3, CP 1080, 1001 Lausanne, +41 21 614 24 24.  
<https://www.prometerre.ch/>